



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation des Sciences du Patrimoine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fondation des Sciences du Patrimoine
33, boulevard du port
95011 Cergy Pontoise
Ce rapport contient 22 pages
Référence : BB/GR/LD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation des Sciences du Patrimoine

Siège social : 33, boulevard du port
95011 Cergy Pontoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation des Sciences du Patrimoine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Sciences du Patrimoine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant qui expose le changement de méthode comptable et qui décrit les nouvelles normes et interprétations du règlement n°2018-06 de l'ANC.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Changement de méthode comptable :

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultat de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative règlement ANC n°2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de règlement comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Fondation des Sciences du Patrimoine
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
16 mars 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 mars 2021

KPMG S.A.

**Bernard
Bazillon**

Signature numérique
de Bernard Bazillon
Date : 2021.03.16
19:50:50 +01'00'

Bernard Bazillon
Associé

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 840
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	45 500	24 000	21 500	61 900
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 681 131		1 681 131	2 148 362
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 104 044		2 104 044	2 209 108
Charges constatées d'avance (3)	1 874		1 874	1 929
TOTAL (III)	3 832 550	24 000	3 808 550	4 425 139
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 832 550	24 000	3 808 550	4 425 139

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		5 975 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		-2 622 131
Excédent ou déficit de l'exercice	-694 605	-421 563
<i>Situation nette</i>	-694 605	2 931 306
Fonds propres consommables	2 931 306	
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 236 701	2 931 306
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	35 900	84 200
TOTAL (III)	35 900	84 200
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	52 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	989 367	797 763
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	54 187	43 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs	3 400	3 400
Autres dettes	260 424	483 126
Produits constatés d'avance	176 572	82 276
TOTAL (V)	1 535 949	1 409 633
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 808 550	4 425 139

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

1 535 949

Compte de résultat		Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
Produits d'exploitation	Cotisations	60 000	
	Ventes de biens et services	106 600	114 000
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations		
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	609 962	743 526
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	11 602	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	27 509	20 930
	Utilisations des fonds dédiés	84 200	
	Autres produits	11	4
	Total des produits d'exploitation I	899 884	878 460
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 090 121	932 378
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 741	3 075
	Salaires et traitements	318 706	211 915
	Charges sociales	112 990	75 187
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions	24 000	
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés	35 900	
	Autres charges	8 861	15
	Total des charges d'exploitation II	1 597 319	1 222 570
Résultat d'exploitation (I-II)		-697 435	-344 110
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 830	2 837
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers III	2 830	2 837
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	0	0
Résultat financier (III-IV)		2 830	2 837
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-694 605	-341 273
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Compte de résultat (suite)		Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Total des produits exceptionnels V		
		0	0
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Total des charges exceptionnelles VI		90
		0	90
Résultat exceptionnel (V-VI)		0	-90
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)			12 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)			92 200
Total des produits (I+III+V+IX) XI		902 714	893 297
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII		1 597 319	1 314 860
Excédent ou Déficit (XI - XII)		-694 605	-421 563
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contribu		
	Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 3 808 549,79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -694 604,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Depuis 2018, les activités du Labex sont reconduites dans le cadre de l'Ecole Universitaire de Recherche Paris.

Il est noter qu'à compter de 2019, la coordination de la JPI-CH a été reprise par la FSP avec la participation du ministère de la culture et l'ANR pour une période de 3 ans.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Quelques ralentissements rencontrés sur les programmes mais cela devrait se résorber.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la réglementation comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

Le nouveau règlement s'applique à partir de cet exercice ouvert le 1er janvier 2020. La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le seul changement de méthode concerne la comptabilisation de la dotation consommable inscrite au compte de résultat.

A ce titre, la comptabilisation du produit représentatif de la quote-part de dotation reprise en 2020 se monte à - 694 604,60 € (résultat 2020) et la régularisation de la quote-part nette des exercices 2013 à 2019 imputée initialement en Report à Nouveau à hauteur de 3 043 694,32 € a été transférée également au compte "dotation consommable inscrite au compte de résultat".

La valeur nette de la dotation est de 2 236 701,08 € au 31/12/2020.

FONDAT. DES SCIENCES DU PATRIMOINE

Comptes annuels au 31/12/2020

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Les subventions et autres ressources sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques de chaque contrat et inscrites au compte de résultat.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés.

Les subventions finançant un projet sur plusieurs années sont enregistrées pour le montant total notifié sur la durée totale du projet.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé, un produit constaté d'avance équivalent à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage est comptabilisé

INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite.

Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Compte tenue de la structure et de la composition du personnel aucune indemnité significative n'a lieu d'être provisionnée.

AVANCEMENT DES PROJETS

Dans le cadre de la gestion des projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche et l'Ecole Universitaire de Recherche, la Fondation effectue le suivi de l'avancement en fonction des informations transmises par les porteurs de ces projets.

A la clôture au 31.12.2020, Les dépenses relatives aux projets en cours ont été provisionnées en charges à payer en fonction de ces informations transmises ou des bilans scientifiques reçus par la Fondation.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	16 000	16 000	
	Autres créances clients	29 500	29 500	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 260 000		1 260 000
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	421 131		421 131
	Charges constatées d'avance	1 874	1 874	
TOTAUX		1 728 506	47 374	1 681 131
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 874
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 874

FONDS ASSOCIATIFS

Fond de dotations consommables :

Le programme d'action pluriannuel 2013 - 2017 à été cloturé et renouvelé par un nouvelle engagement de cinq ans. La nouvelle répartition 2018 - 2022 d'un montant de 3 150 000 euros (trois millions cent cinquante mille) est constitué comme suit :

Noms des fondateurs	Montant de l'engagement annuel en euros					
Année	2018	2019	2020	2021	2022	Total
UCP	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
UVSQ	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
BNF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Louvre	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Château de Versailles	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Total Annuel	630 000	630 000	630 000	630 000	630 000	3 150 000

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Le solde des dotations consommables après affectation du résultat 2019 de -421 563 euros s'élèvent à 3 043 694 euros.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Autres fonds propres	5 975 000,00		5 975 000,00	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	-2 622 131,2	6 087 388,64	3 465 257,40	
Excédent ou déficit de l'exercice	-421 563,08	2 119 592,94	2 392 634,46	-694 604,60
Fonds propres consommables		5 975 000,00	3 043 694,32	2 931 305,68
TOTAUX	2 931 305,68	14 181 981,5	14 876 586,1	2 236 701,08

FONDAT. DES SCIENCES DU PATRIMOINE

Comptes annuels au 31/12/2020

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés.

Au 31 décembre plusieurs actions n'ont pas été réalisées et ont été affectées à ces fonds pour un total de 35 900 euros.

Ils sont représentés comme suit :

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
MCC - JPI - DEFI POUR L'EUROPE		2019	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
MCC - ERHIS		2019	6 000,00	6 000,00			6 000,00
MCC - JPI - JOURNEE NUM ET PAT		2019	3 700,00	3 700,00			3 700,00
MCC - JPI - CONSERVAT. ET PATRIM.		2019	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
MCC - CHANTIER NOTRE DAME		2019	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
MCC - CHANTIER NOTRE D. 3D NEF		2019	4 000,00	4 000,00			4 000,00
MCC - FOND CONCOUR JPI		2019	8 500,00	8 500,00			8 500,00
MCC - ERHIS 2020		2020	6 000,00			6 000,00	6 000,00
MCC - EVENEMENT JOURNEE SRI		2020	7 700,00			7 700,00	7 700,00
TOTAL			97 900,00	84 200,00	62 000,00	13 700,00	35 900,00

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Toutes les dettes sont d'échéance inférieur à un an.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	989 367	989 367		
Personnel & comptes rattachés	13 884	13 884		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	32 292	32 292		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	8 010	8 010		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	263 824	263 824		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	176 572	176 572		
TOTAUX	1 483 949	1 483 949		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes au titre de sa mission légale, pour l'exercice 2020 à été provisionné à 10 300 € TTC

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	11,00	11,00
Ingénieurs et cadres	11,00	11,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :	1,00	1,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

VENTILATION DES RESSOURCES

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Prestations coordination JPI-CH	106 600		106 600
Subventions d'exploitation	609 962		609 962
Contributions Financières autres organismes	11 602		11 602
Cotisations membres	60 000		60 000
Produits divers	11		11
Ressources	788 175		788 175

Spécificités associatives (prévues par l'avenant du 8 juillet 2002 à la convention du 30 septembre 1985)

La Fondation bénéficie de :

- la mise à disposition d'un bureau au sein de l'UCP
- la mise à disposition de personnel.
- la prise en charge de certaines dépenses

dans le cadre de la convention de participation entre la Fondation des Sciences du Patrimoine et l'UCP.

Frais de Gestion :

Conformément aux dispositions de gestion des projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche, il a été pris en compte des frais de gestion au profit de la Fondation et des porteurs de projets. Ces montants sont de 27 509 € au profit de la Fondation.

Ce dernier montant vient en atténuation des frais de la structure. Il est inscrit en produit d'exploitation « transfert de charges ».

Règlementation :

La FSP est une Fondation Partenariale régie par :

- la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007,
- la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée

En l'espèce, la durée de la Fondation est fixée à dix (10) ans, à compter de la publication, au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (BOESR), de l'arrêté rectoral autorisant sa création, soit le 18 mars 2023.

A l'expiration de cette période, les Fondateurs, ou certains d'entre eux, pourront décider de la prorogation pour une durée au moins égale à cinq (5) années. Les Fondateurs qui auront décidé de la prorogation devront s'engager sur un nouveau programme d'action pluriannuel. La prorogation sera accordée dans les mêmes formes et délais que l'autorisation initiale.

L'ANR a validé la reconduction pluriannuelle de la fondation pour une période de 10 ans, elle a été actée courant 2018.

Information relative à la rémunération des dirigeants :

La présidente, les plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles. Elles ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

La Fondation a pour objet de concourir, par tous moyens, au développement et à la réalisation de programmes de recherche, de valorisation et de formations dans le domaine des sciences du patrimoine culturel, sans pouvoir toutefois, en tout état de cause, assurer elle-même des enseignements ou délivrer des diplômes nationaux. Sont entendues comme sciences du patrimoine culturel l'ensemble des sciences visant à une meilleure connaissance, conservation et transmission aux générations futures, du patrimoine culturel.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La Fondation des sciences du patrimoine (FSP) est une fondation partenariale placée sous le haut patronage du ministère de la Culture. Elle a été créée en 2013 pour assurer la gouvernance du LabEx (Laboratoire d'Excellence) PATRIMA et de l'EquipEx (Équipement d'Excellence) PATRIMEX du programme « Investissements d'Avenir ». Depuis 2018, ses activités sont intégrées dans l'École Universitaire de Recherche Humanités, Création, Patrimoine de l'Université Paris Seine.

Ses objectifs :

La FSP structure et finance la recherche sur le patrimoine culturel matériel, qui s'articule autour de trois axes :

- la connaissance intime du patrimoine
- l'amélioration des procédés de conservation et de restauration
- l'amélioration des procédés de diffusion des connaissances dans le domaine du patrimoine

FONDAT. DES SCIENCES DU PATRIMOINE

Comptes annuels au 31/12/2020*Organisation :*

La gouvernance de la FSP est assurée par un conseil d'administration et un comité scientifique. Ces deux instances sont composées de personnalités issues des institutions et des laboratoires membres. Elles associent également des experts extérieurs, qui participent notamment au processus de sélection des projets.

Les moyens mis en oeuvre :

Pour atteindre son but, les fondateurs s'engagent à contribuer à un programme d'action qui sera notamment destiné à financer :

- des bourses d'étude et de recherche scientifique,
- des achats de matériel et d'équipements,
- des colloques scientifiques de portée nationale et internationale,
- des invitations de chercheurs étrangers,
- des publications et des expositions destinées à faire connaître les travaux et leurs résultats.